

Décision Générale colonial

Décision n° n°14 permission

n°14

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 14 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

des permission avec solde et sans indermmité de thalers sont accordee : 4 jours au garde Ousiman Younis, 3 jours au garde Hassan Salem, 4 jours au garde Hussen mahmed.